Conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée

2003/2129(INI) - 19/02/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Regina BASTOS (PPE-DE, P) sur la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée. Les députés rappellent que les politiques et mesures visant à concilier vie professionnelle et vie de famille apporteront une contribution décisive à la lutte contre le problème démographique auquel sont confrontés la majorité des États membres. Ils ajoutent que la politique familiale devrait permettre aux parents de passer davantage de temps avec leurs enfants, et qu'un meilleur contact entre les parents et les enfants aurait un impact positif sur la formation et la stabilité de la famille. Le rapport se félicite des objectifs fixés au sommet de Barcelone de 2002, à savoir éliminer les obstacles à la participation des femmes au marché du travail et mettre en place, pour l'année 2010, des structures d'accueil pour 90 % au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire, et pour au moins 33 % des enfants âgés de moins de trois ans. Le rapport souligne cependant que pour atteindre ces objectifs, il faut accroître l’investissement public dans des services de garde d’enfants de haute qualité à des prix abordables. Il faut chercher un nouveau moyen d’offrir aux parents une plus grande liberté de choix, notamment par le biais d’aides en espèces et de chèques (pour la garde d’enfants, le recrutement d'une aide familiale, etc.). En outre, une fois âgées, les personnes qui ont décidé de se consacrer à leur famille et à l'éducation de leurs enfants doivent bénéficier de la même sécurité sociale que les personnes qui ont exercé un emploi. Parmi les autres recommandations du rapport, les députés prient instamment la Commission d'élaborer une directive-cadre sur la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée et d'organiser une conférence annuelle sur la question. Ils proposent la mise en œuvre de mesures supplémentaires de sensibilisation par la Commission et les États membres, et appellent ceux-ci à éviter les politiques fiscales discriminatoires envers les familles et les familles nombreuses. Les États membres sont également instamment priés de faciliter l'accès aux congés parentaux rémunérés et aux autres congés de longue durée, notamment aux interruptions de carrière, ainsi qu'aux congés spéciaux de courte durée (congé d’allaitement, congé pour maladie d’un membre de la famille). La commission souligne également l'importance des horaires de travail flexibles et du télétravail tant pour les salariés que les salariées. Enfin, les députés demandent des politiques du logement et de l'urbanisme qui soient soucieuses de la famille, et donnent naissance à des «environnements urbains humains, faisant part belle à la communauté et à l’espace» afin de satisfaire les besoins fondamentaux des familles comportant plusieurs générations et de garantir que les existences de tous les membres de la famille soient compatibles.